



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

meubles

Question écrite n° 125901

Texte de la question

M. Bernard Gérard appelle l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les risques liés aux meubles rembourrés. Une campagne de tests conduite fin 2010 pour l'UFC-Que choisir sur treize canapés a en effet mis en lumière qu'une très faible partie de ces meubles passe avec succès les tests d'inflammabilité en raison des mousses de rembourrage synthétiques dont ils sont faits. Alors que près de 80 % des décès survenus au cours d'incendie ont lieu à la maison, il lui demande s'il ne serait pas utile de prévoir une réglementation plus contraignante en ce domaine, comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays voisins du nôtre.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125901

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2012, page 197

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)